

EXTRAIT N° 47/2021
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le cinq juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	Mme MONTAGUD
Mme CAIRE	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	M. JOUSSEAUME

ABSENT: M. ZAMBONI.

SECRETAIRE : M. LAJAT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Mise à disposition d'un agent communal auprès du C.C.A.S d'Aussonne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la volonté de changement de service d'un agent de la collectivité et des besoins actuels exprimés au sein du C.C.A.S d'Aussonne sur un poste d'agent d'accueil de cet établissement, une proposition de mise à disposition, à temps complet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, acceptée par l'agent concerné, a été effectuée.

A ce titre, l'agent concerné aura pour mission principale d'accueillir et de renseigner le public de l'établissement ; d'identifier les demandes et orienter les intéressés vers les services ou professionnels concernés ; d'accompagner les demandeurs dans les démarches administratives initiales à caractère social.

Le Comité Technique a émis un avis lors de sa séance du 4 juin 2021.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De valider la mise à disposition d'un agent communal auprès du C.C.A.S d'Aussonne tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 juin 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ